

Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **18 (1971)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

causes et de symptômes qui ne se manifestent que longtemps après. Sur le schéma, ceci est indiqué par le terme «danger de contamination interne». Nous constatons qu'au début ce danger est relativement minime, mais que par la suite il prend de l'importance. En effet, la poussière radioactive pénètre petit à petit dans le sol et ensuite dans les racines (pommes de terre) pour avoir son effet lors de la prochaine récolte (possibilité d'y remédier au moyen d'engrais spéciaux). C'est alors le moment où les laboratoires AC entrent en jeu. Chaque ar ter et chaque reg ter disposent d'un tel laboratoire. Mais, ceux-ci ne sont pas suffisants. Il est donc nécessaire que des laboratoires civiles (chimiste cantonal, laboratoires de la protection civile) possèdent de telles installations adéquates, car en cas de danger il faudra effectuer beaucoup d'analyses.

7. La diminution de l'intensité de l'irradiation entraîne un certain allègement successif des mesures de précautions prises tout au début. Il faut ordonner la décontamination par exemple des véhicules de transport, routes et places publiques (de préférence avec prises d'eau), ainsi que des installations importantes telles que: usines des forces motrices, gares, réservoirs d'eau, etc., afin que tout puisse être mis en marche sans que le personnel soit en danger. Lorsque le danger radioactif s'est abaissé à un minimum, on peut alors autoriser les personnes à quitter leurs abris pour quelques heures, afin qu'elles puissent faire leurs achats et d'autres courses importantes.

8. Tâches spéciales du service ter:

- *Service de protection*
assurer une surveillance permanente d'objectif vital.
- *Chef du service AC* et of rens
mise à jour permanente de la carte des contaminations, engagement des détecteurs A, liaison avec les postes d'alarme, décision sur l'utilisation des routes.
- *Of rens*
évaluer le succès des mesures de protection, resp. se rendre compte d'accidents éventuels dus à l'irradiation.
- *Service de police*
démarcation de défense de certaines zones, éviter le pillage par des gens, qui ne tiennent pas compte du danger de l'irradiation, régler la circulation.
- *Service économie militaire*
avec les organes de l'économie de guerre il y a lieu de tenir à jour l'état des ressources, vérifier quel-

les des réserves sont partiellement ou tout à fait inutilisables.

9. Il est rendu attentif au danger suivant: Etant donné que la majeure partie des forces policières et éventuellement des troupes de surveillance doivent se mettre en sécurité dans le sous-sol, il peut arriver que les ouvrages à surveiller ne le sont pas pendant un certain laps de temps. Ainsi des bâtiments très importants pourraient être dynamités par des saboteurs qui veulent risquer de recevoir une dose vitale de radiation. Par conséquent il y a lieu de prévoir une surveillance minime pour de tels objectifs (avec des habits de protection).

Il en ressort que toutes ces questions doivent être bien réfléchies et discutées et qu'ensuite, il faut faire plusieurs préparatifs. Au sein d'un canton, les points importants sont les suivants:

- Ravitaillement en électricité
- Ravitaillement en eau
- Ravitaillement en vivres
- Agriculture
- Rayon sanitaire
- Transport

Ces préparatifs doivent se faire surtout par instructions aux divers groupes de la population (agriculture, hôpitaux, entreprises, usines de force motrices, ménages) mais aussi par divers préparatifs de matériel (postes de décontamination, mesures pour une protection provisoire, là où des abris aériens font défaut, vêtements de protection AC pour le personnel, qui ne peut pas rester dans les caves, etc.

En résumé le problème exige: que l'irradiation qui déjà maintenant peut devenir actuelle par des accidents soit l'objet d'une étude approfondie. Des mesures doivent être prises qui peuvent être réalisées avec les moyens actuels à disposition. En premier lieu le système d'alarme et le système transmission doivent être mis à jour aussi rapidement que possible. A l'appui d'un catalogue des problèmes, un *catalogue des mesures à prendre* avec indication de l'urgence doit être établi, afin qu'en cas de danger toutes les mesures puissent être prises aussitôt sans perte de temps. La manière de procéder en cas d'une catastrophe radiologique peut approximativement être résumée comme suit:

- alarmer
 - mesurer
 - aviser
- aussi longtemps que la protection civile n'a pas de troupes spécialisées à cet effet, des groupes de pompiers instruits au Service AC peuvent être engagés.

- apprécier la situation
- prendre des mesures

Dans ce cas, les conditions ci-après doivent être remplies:

- être prêt pour faire face à la situation en cas d'alarme radioactivité
- la protection civile doit comprendre toutes les communes, inclusivement les régions agricoles
- possibilités d'exercer (exercices d'alarme, faire exercer des cas typiques)
- organisation de transmission qui fonctionne
- mêmes organes en temps de guerre.

Le but de cet exercice intéressant était le suivant:

1. Il ne s'agissait pas de trouver une solution des divers problèmes assez difficiles, mais de prendre conscience qu'ils existent, d'esquisser les possibilités pour les résoudre et de stimuler les cantons ainsi que le service ter de les approfondir.
2. Se rendre compte de l'évolution dans le temps d'une situation radiologique due à la contamination du terrain et des mesures à prendre qui en résultent d'après leur degré d'urgence.
3. Rendre la population et les militaires attentifs à la menace atomique.
4. Prendre conscience de la répartition des tâches et compétences entre civils et militaires.

Etant donné que cet exercice était le premier du genre il devrait servir d'indicateur pour résoudre ce problème dans diverses autres régions. Dans le domaine militaire, ce problème reste uniquement la tâche de l'organisation territoriale. Par conséquent, tous les laboratoires locaux AC devraient être intégrés dans l'organisation ter et tous les laboratoires civils AC dans la protection civile. — D'autre part, l'exercice a montré que les EM ter doivent être mobilisés absolument plus tôt, c'est-à-dire et non pas seulement après les EM mob.

Cet exercice a également montré la nécessité d'une collaboration étroite entre le S ter et les autorités civiles. A cet endroit, il est important de retenir une information que l'ambassadeur suisse en France avait faite à Berne en 1940 lors de l'invasion des allemands: «Egalement le manque d'une répartition exacte des compétences entre militaires et les autorités civiles peut avoir un effet catastrophique.»

(Rapport Bonjour, vol. 4, p. 271, en bas)

Les prochaines expositions de protection civile en Suisse romande

La Chaux-de-Fonds:
Grands Magasins
«Au printemps» 16—28 août

Genève:
Grands Magasins
«Au Grand Passage»
2—16 septembre